

« Les prémices d'une passation de budget »

Crozon — Les perspectives d'orientations budgétaires possibles ont été présentées par le maire, jeudi, lors du conseil municipal. L'occasion de faire un bilan de la situation financière de la commune.

« Les prévisions et les taux d'endettement sont raisonnables. Il n'y a rien à dire. » De l'avis même du chef de l'opposition, Jean-Marie Beroldy, les finances de la ville de Crozon présentées jeudi 28 novembre 2019, lors du débat d'orientations budgétaires, affichent une bonne santé. « Les prémices d'une passation de budget... », s'amuse celui qui se représente à la mairie pour la seconde fois.

Et il est vrai que la commune a de quoi en faire pâlir d'autres : une capacité d'autofinancement qui repart légèrement à la hausse (1 439 000 € d'épargne nette pour 2019) ; une dette par habitant de 79 € (entre 88 et 91 € depuis 2014) ; un ratio de désendettement de 2,7 années annoncé pour 2019. « La situation est bonne et on arrive à supporter les baisses de dotation de l'État, se satisfait Daniel Moysan. Mais ça demande des budgets serrés. »

En termes de projection, pour la période 2019 - 2023, « il devrait être possible d'investir un million d'euros tous les deux ans, table le



Visualisation 3D du projet de capitainerie de Morgat qui a été détaillé lors du conseil municipal de jeudi.

(Photo: Ulysse)

maire lors de sa présentation. **Comme actuellement.** » Et ce malgré, les baisses des dotations et les compensations de l'État depuis deux ans.

Une capacité d'autofinancement plus grande, en partie due à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Face la baisse de 46 000 € de recettes

entre 2018 et 2019, elle a su diminuer ses dépenses de 136 000 € (6 547 000 €). C'est cette orientation budgétaire « encadrée » qu'a suggéré de suivre le maire, pour le prochain mandat.

Parmi les perspectives d'investissement proposées par l'équipe sortante :

450 000 € pour la piste cyclable ; 600 000 € pour la voirie ; 200 000 € pour la place de Morgat ; 125 000 € pour le parking de Saint-Herbot ; 100 000 € pour les eaux pluviales ; et 70 000 € pour l'accessibilité.

Carole TYMEN.